

LAINAMAC

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE Dossier d'inscription 2019 (ou demande de devis)

1. LE STAGIAIRE

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville : Pays : France Autres

Tél fixe : Mobile : Email :

Lieu de naissance : Date de naissance : Niveau d'études :

Profession : Activité secondaire déclarée :

Pratiques amateur :

Comment avez-vous découvert le centre de formation ?

2. FORMATIONS CHOISIES

Veillez ci-dessous numéroter vos choix de formations pour indiquer l'ordre de priorité :

A1- Alimentation, laine et peau de qualité	Eric Michels & Jules Kister	du	lun 18 févr 19	au	ven 22 févr 19
A2- Préparation, transformation et commercialisation de la laine	Jules Kister & Christina Zofall-Wilson	du	lun 25 févr 19	au	ven 1 mars 19
B1- Laine brute et rustique : surface plane en petits et grands formats	Birgit Kirkamm	du	lun 4 mars 19	au	ven 8 mars 19
B2- Laine brute et rustique : objets en 3D	Birgit Kirkamm	du	lun 11 mars 19	au	ven 15 mars 19
B3- Laine fine : échantillonnage en surface plane	Annelie Petitqueux	du	lun 18 mars 19	au	ven 22 mars 19
B4- Laine fine : accessoires en 3D	Annelie Petitqueux	du	lun 25 mars 19	au	ven 29 mars 19
B5- Laine fine : vêtement Nuno	Annelie Petitqueux	du	lun 1 avr 19	au	ven 5 avr 19
B6- Surfaces en relief, objets sculptés et développement de la créativité	Maria Friese	du	lun 8 avr 19	au	ven 12 avr 19
MASTER CLASSES PROPOSÉES EN EXCLUSIVITÉ DANS LE CADRE DE L'ATELIER TEXTILE DE LAINAMAC					
B7- Master class feutre : création originale avec l'artiste japonaise	Atsuko Sasaki	du	mar 16 avr 19	au	sam 20 avr 19
B8- Master class ecoprint : empreintes végétales sur laine et soie	Fabienne Dorsman-Rey	du	mar 16 avr 19	au	sam 20 avr 19
B9- Bottes et sac à main assortis	Natalya Brashovetska	du	mar 23 avr 19	au	sam 27 avr 19
B10- Chapeau en laine de nos régions	Emilie Oliver	du	lun 29 avr 19	au	sam 4 mai 19
B11- Chapeaux façon modiste et moulage de feutre	Brigitte Paillet	du	lun 6 mai 19	au	ven 10 mai 19
C1- Teinture naturelle unie sur laine, soie, coton ou lin	Magali Bontoux	du	lun 6 mai 19	au	ven 10 mai 19
C2- Impressions de motifs en couleurs naturelles	Magali Bontoux	du	lun 13 mai 19	au	ven 17 mai 19
C3- Teinture sur laine 100% végétales	Michel Garcia	du	lun 20 mai 19	au	ven 24 mai 19
C4- L'indigo naturel : fabrication et procédés de teinture	Michel Garcia	du	lun 27 mai 19	au	ven 31 mai 19
C5- Développement d'une collection en couleurs naturelles	Marie Labarelle	du	lun 3 juin 19	au	ven 7 juin 19
D1- De la botanique à la teinture textile : teindre avec les ressources de sa région	Marie Marquet	du	mar 16 juil 19	au	jeu 25 juil 19
E1- Filage de la laine : initiation au fuseau et au rouet	Christina Zofall-Wilson	du	lun 10 juin 19	au	mar 11 juin 19
E2- Filage de la laine et des fibres naturelles : perfectionnement et recherche	Christina Zofall-Wilson	du	mer 12 juin 19	au	ven 14 juin 19
F1- Tissage sur métier traditionnel : initiation	Martine Ormaechea	du	lun 17 juin 19	au	ven 21 juin 19
F2- Tissage sur métier traditionnel : perfectionnement	Martine Ormaechea	du	lun 24 juin 19	au	ven 28 juin 19
F3- Approche du tissu complexe : étude des variations de passages en lisses	Eva Bellanger	du	lun 1 juil 19	au	ven 5 juil 19
F4- Création d'un univers tissé et innovant	Zoe Montagu	du	lun 8 juil 19	au	ven 12 juil 19
F5- Ikat trame et ikat chaîne en indigo	Monique et Rémi Prin	du	lun 15 juil 19	au	ven 19 juil 19
G1- Initiation à la broderie laine et découverte des points	Marine Vinet	du	lun 22 juil 19	au	ven 26 juil 19
G2- Développement d'un univers brodé	Marine Vinet	du	lun 29 juil 19	au	ven 2 août 19
G3- Ornementation mode en passementerie	Thessy Schoenholzer-Nichols	du	lun 5 août 19	au	ven 9 août 19
H1- Tapisserie au point : initiation et perfectionnement	Véronique de Luna	du	lun 29 juil 19	au	ven 2 août 19
H2- Tapisserie de basse-lisse d'Aubusson	France-Odile Perrin-Crinière	du	lun 4 nov 19	au	ven 15 nov 19
I1- Création d'articles de literie en laine	Isabelle Boubet	du	lun 9 sept 19	au	jeu 12 sept 19
I2- Assise en laine	Isabelle Boubet	du	ven 13 sept 19	au	sam 14 sept 19
J1- Construction et révélation d'une identité artistique	Marion Daviaud	du	lun 9 sept 19	au	ven 13 sept 19
J2- Design d'espace et stratégie événementielle : attractivité d'un stand	Marion Daviaud	du	lun 16 sept 19	au	ven 20 sept 19
K1- Création en tricot à l'aiguille	Elfie Haas	du	lun 23 sept 19	au	ven 27 sept 19
K2- Création en tricot à la machine : initiation	Elfie Haas	du	lun 30 sept 19	au	ven 4 oct 19
K3- Création en tricot à la machine : approfondissement	Elfie Haas	du	lun 7 oct 19	au	ven 11 oct 19
K4- Echantillonnage et création au crochet	Judith Bourdin	du	lun 14 oct 19	au	ven 18 oct 19
K5- Processus créatif et gamme colorée : créer une collection	Laurence Couraud	du	lun 21 oct 19	au	ven 25 oct 19
K6- Modélisme pour vêtement en maille	Laurence Couraud	du	lun 28 oct 19	au	ven 1 nov 19

3. HEBERGEMENT (dans l'enceinte du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin – LMB)*

souhaite réserver des nuitées en dortoir, avec salle de bain commune, au LMB : 16€/nuit
Du soir au matin, Soit au total nuit(s)
* du lundi au vendredi uniquement

Cadre réservé

Loisir Pro Contrat Convention
Acompte versé : Encaissé le :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 21/12/2016

ARTICLE 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent à une ou plusieurs actions de formation proposées par l'organisme de formation LAINAMAC aux clients professionnels ou particuliers, selon mentions particulières. Elles concernent des actions de formation réalisées en présentiel dans les locaux de LAINAMAC (route d'Aubusson 23500 Felletin) ou autres locaux mis à sa disposition pour des besoins logistiques particuliers.

ARTICLE 2 : Procédure d'inscription

2.1. Prestation relevant de la formation professionnelle

Avant toute inscription à une ou plusieurs actions de formation professionnelle, le client doit renvoyer à LAINAMAC un dossier d'admission téléchargeable sur le site www.lainamac.fr.

Un devis lui est adressé, accompagné du programme détaillé de la (des) formation(s) (mentionnant les dates et lieux de réalisation, le public visé, les prérequis, les objectifs, le contenu, les modalités et outils pédagogiques, et les moyens d'encadrement) et de l'avis de l'équipe pédagogique sur l'orientation de son parcours de formation.

Lorsque le parcours de formation est jugé conforme aux besoins du client, l'inscription peut être validée pour les actions de formation définies.

Une confirmation de l'inscription doit être adressée à l'organisme via un dossier d'inscription accompagné, d'un acompte de 30% du montant des frais de formation et du devis signé avec la mention « bon pour accord ».

Le client reçoit ensuite un contrat (s'il s'agit d'une personne physique) ou une convention de formation professionnelle (s'il s'agit d'une personne morale) à renvoyer à LAINAMAC paraphé, signé, avec le cachet si le client est une entreprise. L'acompte versé lors de l'inscription ne sera encaissé qu'après un délai écoulé de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle. Au plus tard une semaine avant le début d'une formation, le client reçoit une convocation rappelant dates, horaires, lieu de la formation et conditions d'accès.

A l'issue de la formation,

- le participant recevra une attestation de fin de formation, une grille d'évaluation de ses acquis et un questionnaire de satisfaction,
- le client (et/ou l'organisme payeur) recevra une facture du montant restant dû.

2.2. Prestation ne relevant pas de la formation professionnelle

Toute inscription à un atelier-découverte nécessite l'achat en ligne via le catalogue <https://www.lainamac.fr/ateliers-decouverte/> ou l'envoi d'un dossier d'inscription téléchargeable sur la même page à LAINAMAC.

2.2.1. Achat en ligne

Afin de passer commande, le client est invité à remplir un formulaire d'inscription en ligne proposé au moment de la validation de son panier et s'engage à fournir des informations sincères et exactes concernant son état civil et ses coordonnées, notamment son adresse email.

Le client est responsable de la mise à jour des informations fournies. Il peut les modifier à tout moment en écrivant à lainamac@lainamac.fr. Il appartient au client de sélectionner sur www.lainamac.fr les ateliers qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- 1- cliquer sur la vignette pour sélectionner l'atelier que le client souhaite réserver
- 2- indiquer la quantité souhaitée (pour plusieurs participants)
- 3- ajouter au panier puis indiquer les coordonnées de chaque participant
- 4- recommencer pour chaque atelier puis valider le panier
- 5- prendre connaissance et accepter les conditions générales de vente
- 6- procéder au paiement en ligne
- 7- une fois la commande prise en compte, le récapitulatif de la commande s'affiche avec un numéro de commande
- 8- le client reçoit un e-mail de confirmation.

La vente ne sera considérée comme valide qu'après paiement intégral du prix. Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site www.lainamac.fr constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et l'association LAINAMAC.

Toute annulation de la commande par le client ne sera possible qu'avant la formation dans un délai de 14 jours après l'acceptation de la commande par l'association LAINAMAC.

En cas d'annulation de la commande par le client moins de 14 jours après son acceptation par l'association LAINAMAC, pour quelque raison que ce soit hormis cas de force majeure (hospitalisation, décès), la totalité du montant de l'achat sera de plein droit acquise à LAINAMAC et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement au client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi

ARTICLE 3 : Application tarifaire et conditions de paiement

Tous les prix sont exprimés en Euros TTC.

Les émissions de paiements depuis l'étranger qui donnent lieu à des frais bancaires pour l'association LAINAMAC feront l'objet d'une facturation en sus au client.

3.1. Prestation relevant de la formation professionnelle

Les conditions tarifaires d'une ou plusieurs actions de formation professionnelle sont communiquées uniquement sur demande. Le référent pédagogique LAINAMAC élabore un devis après étude du parcours pédagogique souhaité et vérification de son adéquation aux besoins du client.

3.2. Prestation ne relevant pas de la formation professionnelle

Les tarifs des ateliers-découverte sont communiqués sur la page <https://www.lainamac.fr/ateliers-decouverte/> et rappelés sur le dossier d'inscription téléchargeable sur la même page.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais LAINAMAC se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier le prix à tout moment.

Le paiement total de la prestation est à effectuer au moment de la commande en ligne ou au moment de l'inscription papier.

Une facture peut être établie par l'association LAINAMAC sur demande et envoyée par courriel à l'adresse électronique indiquée par le client lors de la commande ou remise au client lors de la réalisation de l'atelier-découverte commandé.

3.2.1. Paiement en ligne

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes : paiement par carte bancaire. La Plateforme de paiement sécurisé (en mode VAD SSL) est Stripe. Le paiement Stripe est conforme aux réglementations concernant la vente à distance et le télépaiement. Il est également conforme aux réglementations des réseaux de cartes acceptées. Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par l'association LAINAMAC de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le site www.lainamac.fr. Le prix est payable comptant par le client, en totalité le jour de la passation de la commande. Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'association LAINAMAC. L'association LAINAMAC ne sera pas tenue de recevoir le client dans les ateliers-découverte commandés si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

ARTICLE 4 : Annulation

Dans le cadre de la vente à distance, la loi autorise un délai de rétractation de 14 jours au bénéfice du consommateur à compter de la signature du contrat ou de l'achat en ligne. Dans ce délai, le client doit informer LAINAMAC de sa demande d'annulation de son inscription par écrit à : LAINAMAC BP5 23500 FELLETIN.

Si LAINAMAC reçoit une inscription à une formation professionnelle ou à un atelier-découverte moins de 14 jours avant le début de la prestation, en s'inscrivant le client renonce de fait à son droit de rétractation en acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

4.1. Prestation relevant de la formation professionnelle

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En cas de cessation anticipée des formations du fait de LAINAMAC ou l'abandon de la formation par le client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- en cas d'annulation d'une action de formation par l'organisme de formation, celui-ci s'engage à reverser au stagiaire la totalité des sommes dues. L'annulation ne peut donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts,
- en cas d'annulation par le client moins de 30 jours avant le démarrage de l'action de formation, l'organisme de formation débite le premier versement de 30%,
- en cas d'annulation par le client moins de 15 jours avant le démarrage de l'action de formation, l'organisme de formation débite le premier versement de 30% et facture un dédommagement de 30% des frais pédagogiques totaux,
- en cas d'abandon de la formation en cours par le stagiaire, le solde est débité et ne peut pas faire l'objet d'un reversement au stagiaire.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (hospitalisation, décès), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue dans

4.2. Prestation ne relevant pas de la formation professionnelle

4.2.1. Annulation du fait du client

Pour toute absence ou annulation du fait du client passé le délai de rétractation, LAINAMAC ne procédera à aucun remboursement et retiendra la totalité des frais engagés par le client.

4.2.2. Annulation du fait de LAINAMAC

LAINAMAC se réserve le droit d'annuler un atelier-découverte si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation par LAINAMAC, les sommes versées sont remboursées au client. L'annulation ne peut donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts.

ARTICLE 5 : Responsabilité du prestataire et garanties

Les formations fournies par l'intermédiaire de LAINAMAC sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de LAINAMAC ne saurait être engagée lorsque le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution des formations est imputable au client ou qu'ils sont liés à un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 6 : Informatiques et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des activités et des offres de service de LAINAMAC ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès de l'organisme à lainamac@lainamac.fr. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès de LAINAMAC.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site www.lainamac.fr a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

ARTICLE 7 : Droits d'image

LAINAMAC se réserve le droit d'utiliser les images et photographies prises pendant les formations et les ateliers-découverte dans le cadre strict de la promotion du centre de formation et de l'association.

LAINAMAC

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Le contenu du site www.lainamac.fr est la propriété de l'organisme LAINAMAC et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés pour les documents pédagogiques remis au cours des ateliers-découverte et des formations professionnelles et les documents de conception des formations et ateliers, y compris les documents téléchargeables et les photographies. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 9 : Droit applicable

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 : Différends éventuels

Pour toute réclamation merci de contacter l'association LAINAMAC à l'adresse e-mail mentionnée à l'ARTICLE 1 des présentes CGV. Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Guéret sera seul compétent pour régler le litige.

Conditions Générales en vigueur au 22 décembre 2016. Mises à jour le 27 juin 2017.

